

Rapport de la commission : Réfection façade collège du Cheminet
Préavis municipal n°2015-57
Relatif à la rénovation partielle du bâtiment scolaire « Collège du Cheminet »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Pascale Zbinden, Pierre Zurbrügg, Stéphane Zürcher, Nicolas Borgeaud et Claude Meylan, en l'absence de Mareva Martin et Pierre-Yves Dénéreaz, excusés, s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le 17 novembre 2015 en salle de Municipalité en présence des municipaux Yves Jauner et Pierre-André Ischi, afin de débattre et prendre position sur ledit préavis. M. Roan Vallat, ainsi que M. Rumley, architecte, étaient également présents afin de nous fournir de plus amples renseignements quant aux détails des travaux.

Etat de la situation

Selon les informations qui nous avaient été transmises lors du précédent préavis (n°13-2012) par Yvan Rochat, la façade du collège avait été refaite en 1995, dans le cadre de la rénovation complète du collège. Lors de ces travaux des plaques de polystyrènes expansés de 10 cm d'épaisseur ont été collées sur les anciens murs, elles ont ensuite été recouvertes d'un treillis d'armature ainsi que d'un crépi qui a été directement posé sur l'isolation, afin notamment de protéger cette dernière des intempéries.

Depuis ce précédent préavis, d'autres dégradations dues au temps et à l'usure ont été constatées dans le collège, notamment le plafond de la salle de musique et du hall du 3^{ème} étage, les couloirs, cages d'escaliers, classes et diverses salles. Ces travaux seront majoritairement effectués dans la partie la plus ancienne du collège, soit la face est du bâtiment.

Travaux Prévus

Concernant la façade du collège :

Il est prévu de réfectionner totalement le crépi et d'isoler partiellement la façade de façon à ne pas devoir modifier tous les éléments annexes à savoir, le déplacement des marquises, modification des raccords aux verrières, etc. Il est également prévu d'apporter une amélioration thermique de cette façade en ajoutant une isolation supplémentaire de 10cm sur une surface d'environ 70%. Il est également prévu de remplacer les stores de la face est qui sont en mauvais état.

Concernant le plafond de la salle de musique et du hall du 3^{ème} étage :

Le plafond composé de lames ajourées est posé sur une voile noir qui s'est désagrégé au fil du temps, pour une raison inexpliquée, mais il semblerait que cela vienne d'un taux d'humidité trop bas. Il est donc prévu de remplacer ce voile.

Rénovation intérieure :

Au fur et à mesure du temps, il est devenu nécessaire de rafraîchir les couloirs, cages d'escaliers, classes et diverses salles et bureaux et d'y remplacer les néons par des tubes LED. Il est également devenu nécessaire, de nettoyer et traiter l'eau de l'installation de chauffage, afin d'augmenter la durabilité des nouvelles chaudières qui seront financées par le budget d'entretien via l'ASICOPE.

Analyse énergétique

Nous avons également pu consulter l'analyse énergétique effectuée par le bureau Trokay Energies d'Ecublens. Il s'agit d'une analyse certes globale, mais sommaire, qui s'appuie en grande partie sur une analyse EPIQR effectuée en 2009. Si ce "*Certificat énergétique cantonal du bâtiment*" CECB donne une première indication sur l'efficacité énergétique d'un bâtiment, il n'est pas adapté pour vérifier et coordonner un assainissement énergétique. C'est pourquoi il nous paraît indispensable,

avant d'entreprendre les premiers travaux, d'effectuer un "bilan énergétique" plus détaillé afin de pouvoir déterminer une stratégie d'assainissement à long terme.

Financement

Le montant des travaux est estimé à CHF 395'000.-. Etant donné que l'ASICoPe va participer à cet investissement, il est prévu de le financer par la trésorerie courante et de l'amortir sur 30 ans, sans prélèvement sur les fonds de réserve.

Avis de la commission

Nous sommes tout à fait d'accord sur ce préavis et sur la nécessité des travaux à effectuer. Nous tenons toutefois à sensibiliser la Municipalité quant à la réflexion sur une plus grande amélioration thermique afin de diminuer la valeur énergétique du bâtiment.

CONCLUSIONS

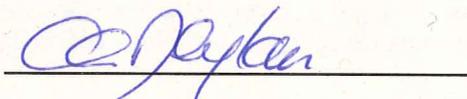
Au vu de ce qui précède,

la commission « Réfection façade collège du Cheminet » unanime,

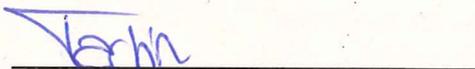
vous invite donc Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 2015-57 relatif à la rénovation partielle du bâtiment scolaire « Collège du Cheminet ».

Penthalaz, le 7 décembre 2015

Le rapporteur: C. Meylan



Les membres: M. Martin



P. Zurbrügg



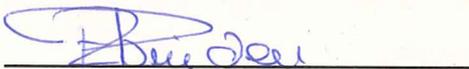
S. Zürcher



P-Y. Dénéreaz



P. Zbinden



N. Borgeaud

